

>> ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

**SAGE-FEMME**

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

→ *En votant pour les candidat.e.s  
présenté.e.s par la CGT, vous avez  
l'assurance d'être bien défendu.e.s,  
par des élu.e.s qui porteront vos  
revendications tant localement  
que nationalement, qu'elles soient  
spécifiques ou plus générales.*



**FACEBOOK :**  
CGT Santé Action Sociale



**TWITTER :**  
@CgtSanteSocial



**YOUTUBE :**  
Fédération CGT de la Santé  
et de l'Action Sociale



**APPLICATION MOBILE :**  
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 09/2020 Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



Fonction Publique Hospitalière

Élections professionnelles Fonction publique

MARS  
2021

**JE VOTE CGT**

CTE  
CAPL  
CAPD

# SAGE-FEMME

## AFFIRMONS NOTRE PLACE GRÂCE À LA CGT !

**L**es deux grands mouvements de lutte professionnelle qu'ont mené les sages-femmes en 2001 et 2013-2014 ont permis des avancées en terme de reconnaissance du caractère médical de la profession.

Les droits de prescription ont été élargis, le périmètre de notre champ professionnel aussi et notre métier semble sortir de l'invisibilité dans lequel il était reclus depuis des années.

Dans toutes ces avancées, la CGT a été porteuse des revendications des sages-femmes et moteur de l'unité syndicale. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour qu'enfin notre profession soit pleinement reconnue dans ses droits mais aussi dans sa rémunération.

### Avec vos élu.e.s CGT aux prochaines élections professionnelles du 9 au 12 mars 2021 :

La CGT propose aux sages-femmes d'organiser toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans la plateforme revendicative élaborée par les sages-femmes de la CGT.

Ce sont nos consœurs-confrères que vous aurez élu.e.s qui défendront le déroulement de carrière et le respect du statut lors des Commissions Administratives Locales et Départementales.

En Comité Technique d'Etablissement, nos collègues défendront avec vigueur les conditions d'exercice de la profession, les conditions de travail et la qualité des soins que nous voulons prodiguer.

**9 au 12 MARS 2021**  
**VOTEZ CGT !**



### LA CGT RÉAFFIRME SA VOLONTÉ :

- De la création d'une filière médicale dans la Fonction Publique Hospitalière : La CGT réaffirme sa volonté d'un grade de clinicien.ne, linéaire et sans barrage, sur une durée de 30 ans, ainsi qu'un deuxième grade de Coordination pour les sages-femmes assistant des chefs de pôle et responsables médicales des structures internes de physiologie,
- La CGT réaffirme l'indispensable réévaluation des bornages indiciaires,
- La CGT demande la révision des décrets de périnatalité de 1998 pour l'amélioration des conditions de travail des Sages-Femmes,
- La CGT demande que ces effectifs révisés à la hausse concernent tous les secteurs de maternité et non la seule salle de naissance, ainsi que tous les personnels travaillant en maternité,
- La CGT exige un statut universitaire pour les sages-femmes enseignantes et les directrices d'école avec une grille de salaire correspondant à leurs qualifications et à leurs missions,
- La CGT insiste sur la titularisation de toutes et tous les contractuel-le-s ainsi qu'un moratoire sur les fermetures de maternité,
- La CGT exige l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire des sages-femmes : une prime médicale en lieu et place de la prime Veil et l'application de mesures contre la discrimination salariale femmes-hommes dont elles sont l'objet.